Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20251028-20_2025-DE

Graulhet
Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT
Registre des délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n°20/2025

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025

OBJET :

ADOPTION DU BUDGET 2026
RÉSIDENCE AUTONOMIE

C.A convoqué le : 17/10/2025	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 8	Votants : 8

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation du jeudi 16 octobre 2025, le Conseil d'Administration du CCAS a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement cette fois sans condition de quorum.

L'an 2023, le Jeudi 28 Octobre,
A 18 heures 00, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni **en session ordinaire,** à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de M. Blaise AZNAR, Président du C.C.A.S.**

Présents : 8
M. Blaise AZNAR, Mme Michelle LAVIT, Mme Marie-Paule SOLOFRIZZO, Mme Chantal LAFAGE, M. Olivier Bernard HABERMEYER, M. Nicolas POSER, Mme Pernelle CLAPPIER, Mme Djamila SOARES PINTO.

Absents sans pouvoir : 9
Mme Mireille BOUTIN, M. Kamel BATAOUI Kamel, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO Mme Coralie DELON, Mme Elodie PEYRAU, Mme Jacqueline PECH, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Annie FABRIES, Mme Danièle DESERT.

Absents avec pouvoir : Néant

ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20251028-20_2025-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration le Budget Prévisionnel pour l'exercice 2025, de la Résidence d'Autonomie, Budget annexe du C.C.A.S., dont les dépenses et les recettes s'équilibrent tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement, Comme indiqué ci-après, et dont l'adoption est soumise à l'assemblée délibérante par GROUPES FONCTIONNELS.

- en section de fonctionnement à la somme de :

dont total des dépenses réelles : 344 320.00 €
total des recettes réelles : 344 320.00 €
excédent ou déficit reporté (N -2) : néant

- en section d'investissement à la somme de :

dont total des dépenses réelles : 48 217.57 €
total des recettes réelles : 48 217.57 €
excédent reporté (N -2) : 37 447.14 €

DÉCIDE

- **d'ADOPTER** le Budget Prévisionnel de la Résidence Autonomie, Budget Annexe du C.C.A.S., pour l'exercice 2026,

- **de DONNER** pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération et engager le C.C.A.S.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

GRAULHET, le 28 octobre 2025.

Le Président du C.C.A.S.,
Blaise AZNAR.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »